



Délit de faciès : que faire ?

Par **tribouillois**, le **22/09/2009** à **04:39**

Bonjour,

Je pense sincèrement être victime d'un délit de faciès de la part d'un recruteur et j'aimerais savoir ce que je peux faire pour me défendre et ce que risque cette personne.

Merci de me répondre rapidement.

Par **Tisuisse**, le **22/09/2009** à **07:41**

Bonjour,

Qu'est-ce qui vous fait penser que vous êtes victime d'un délit de faciès ? Il faudrait pouvoir étayer votre intime conviction par des preuves réelles et tangibles. Le pouvez-vous ?

Par **Loto**, le **22/09/2009** à **23:00**

Bonjour

Ce genre de choses sont malheureusement très dure voire quasi-impossibles à prouver.